

VARIETES

A propos des pêcheries appelées estaus

Dans *Roccafertis* n° 26, nous avons publié une « Note sur la pêche et la chasse dans les marais de Saint-Symphorien, de Saint-Jean-d'Angle et de Rochefort au XV^e siècle », dans laquelle nous avons réuni ce que nous avons pu trouver sur les pêcheries appelée estaus. Nous pouvons aujourd'hui ajouter une mention beaucoup plus ancienne. Il s'agit de la donation à l'abbaye de Dalon, qui possédait un prieuré aux Touches, dans la paroisse de Saint-Just, en Marennes, par une certaine Ourse de Rochefort, de cinq pêcheries sur la Charente, lesquelles, dit la donatrice, « nous appelons estaus en cette patrie »⁹⁶. L'acte n'est pas daté mais on peut le situer au XII^e siècle.

Confusion entre abbayes et prieurés

On sait que le prieuré de Trizay était appelé localement « l'abbaye », c'est-à-dire l'abbaye. Un acte du 8 janvier 1753 montre qu'il en était de même du prieuré de Montierneuf. Il s'agit de la vente de neuf à dix carreaux de terre labourable situés « au devant du canton du Pillory, au bout du bourg de Saint-Agnant ». L'acheteur est maître Jean Villain, notaire et procureur, « demeurant à la Béye de Montierneuf »⁹⁷.

Des actes du XIX^e siècle désignent d'autre part « l'abbaye » de Sainte-Gemme. En 1859, le notaire Racine, de Nancras, instrumente pour « une maison sise au bourg de Sainte-Gemme, ayant autrefois fait partie de l'ancien chai de l'abbaye ». En 1865, le notaire Corbinaud, de Pont-l'Abbé, présente la même maison comme « composée d'une chambre haute, à laquelle on communique par un escalier en pierres, avec un grenier au dessus, ayant autrefois fait partie de l'ancien cellier de l'abbaye »⁹⁸.

Ainsi, les trois grands prieurés voisins étaient considérés comme des abbayes, peut-être à cause de leur importance, par comparaison avec les nombreux petits prieurés ruraux.

Le prieuré et l'église Notre-Dame de Rochefort (1566-vers 1600)

La thèse de Pascal Rambeaud sur *L'histoire des réformés et de leurs églises...* ouvre des horizons sur le sort du prieuré et de l'église Notre-Dame de Rochefort pendant les « guerres de religion ». On y apprend que, le 10 juin 1569, Pierre Thévenin, écuyer, sire de Biard, échevin de la Rochelle, a baillé à rente pour deux ans le « feu prieuré » de Rochefort, avec ses terres, prés, bois et vignes, « qu'il

⁹⁶ Cartulaire de l'abbaye, reconstitution par L. Grillon, n° 721.

⁹⁷ Legs Pernot, aux archives de la Société de Géographie, à la Vieille Paroisse.

⁹⁸ Archives d'Anne Audier, que nous remercions.

a acquis par son contrat d'achat des commissaires ordonnés par messires les princes »⁹⁹.

Or nous savons, par une déclaration de Renée de Lauzeré faite lors de la liquidation du rachat de Rochefort par Louis XIV, qu'à partir de 1566 la forêt de Rochefort a été dégradée, « tant par le commandement de la reine de Navarre qui était lors à la Rochelle, que par M^{rs} les princes »¹⁰⁰. De plus, la présence à la Rochelle, à cette date, de Jeanne d'Albret, de Condé, de Coligny et « d'autres grands du royaume faisant profession et étant les protecteurs de la religion réformée », est confirmée par Amos Barbot¹⁰¹. Si « les princes » disposent de la forêt, c'est qu'ils ont mis la main sur le château.

Avant le 10 juin 1569, ils ont donc aussi mis la main sur le prieuré qu'ils ont vendu, probablement aux enchères. Il n'est pas certain qu'ils aient malmené l'église mais celle-ci a au moins été désaffectée et non entretenue jusque vers 1600¹⁰². En effet, on sait qu'en 1608, un prêtre nommé François Dubois a été nommé curé de Notre-Dame par l'évêque de Saintes, en remplacement de Savary de Beaumont¹⁰³. Ce dernier a dû être installé vers 1600. C'est précisément vers 1600 que les bénédictins de Saint-Eutrope de Saintes ont commencé à reconstituer leurs archives détruites et les archives diocésaines conservées ne sont pas antérieures.

En 1598, l'édit de Nantes a instauré la paix civile. Adrien de Lauzeré a pu s'installer dans la place en 1599, construire un lieu de culte pour les réformés et mettre un cimetière à leur disposition, d'ailleurs de faible superficie. Parallèlement, le culte a été rétabli en l'église Notre-Dame, en triste état après trente ans de désaffectation, peut-être après mutilations, et le prieuré a été restitué à l'Église catholique. On aimerait posséder les instruments de cette restitution. Il est probable que le domaine du prieuré n'est pas sorti indemne de la spoliation.

A propos des séjours d'Alain-Fournier à Rochefort en 1913

On sait qu'en 1905, à l'âge de 18 ans, Alain-Fournier a fait une brève rencontre, à Paris, avec une jeune fille appelée Yvonne Toussaint de Quiévre-court qui lui a inspiré une passion déchirante, à l'origine de son roman, *Le Grand Meaulnes*. Huit ans après, à 26 ans, alors qu'Yvonne est mariée et mère de deux enfants, il rêve

⁹⁹ Archives Départementales, la Rochelle, notaire Baulouet, 3^E 177, fol. 228-230.

¹⁰⁰ « Depuis l'an 1566 jusqu'en 1590, avant ledit engagement, ladite forêt avait été entièrement ruinée, tant par le commandement de la reine de Navarre qui était lors à la Rochelle, que par M^{rs} les princes et ledit sieur de St-Luc, lors gouverneur de Brouage, et par les vassaux et tenanciers prétendant avoir usage en icelle forêt, lesquels en usaient comme de leur propre, ayant aussi justifié d'une infinité de condamnations et amendes rendues contre les dits particuliers pour raison des dites dégradations » (Saint-Germain, le VIII^e novembre 1666. Archives Nationales, Q/1/123. Photocopie collection Jacques Daniel)..

¹⁰¹ 1566 : « En ladite année... fut construit et basti le collège des escolles publiques qui est de présent en cette ville, ... auquel bastiment, outre les armes du roy et celles de la ville furent apposées celles de la royne de Navarre, Jehanne d'Albret, et de Louys de Bourbon, prince de Condé, celles de Gaspard de Colligny, amiral de France, et d'autres grands du royaume faisant profession et estant les protecteurs de la religion réformée... » (AHSA XVII, 1889, p. 231 ; Amos Barbot).

¹⁰² Par contre, d'après un procès verbal de visite de l'année 1595, la maison des Hospitaliers à Fontèsche (commune de Tonnay-Charente) a été « mise par terre lorsque la défunte reine de Navarre vendit les biens des ecclésiastiques, il y a près de vingt-cinq ans » (Anne-Marie Legras, *Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Saintonge et en Aunis*, p. 192).

¹⁰³ *Oeuvres de feu Monsieur Cochin, écuyer, avocat au Parlement...*, Paris, 1771, p. 186 et suivantes.

encore de l'impossible. C'est le mobile de deux courts séjours à Rochefort, en 1913, où la jeune femme vient chez ses parents qui habitent au n° 16 de la rue Victor Hugo.

Le premier séjour, pour prendre contact avec Jeanne, la sœur cadette d'Yvonne, est assez bien connu. Les dates n'en sont pas discutées : du jeudi 1^{er} mai, jour de l'Ascension, au dimanche 4 mai. Du second, on connaît des détails, notamment sur la rencontre et les sentiments des jeunes gens, mais non les dates. Il faut identifier une suite de quatre jours, d'un vendredi à un lundi.

Longtemps après les événements, dans les années 1950, l'actrice Pauline Benda, appelée madame Simone, qui a été maîtresse d'Alain-Fournier, a situé ce second séjour au début d'août, dans un livre de souvenirs. Sa liaison avec l'auteur du *Grand Meaulnes* ayant commencé à la mi-juin, Fournier se serait étourdi en une relation charnelle avec une femme mariée plus âgée que lui, alors qu'il attendait le moment propice pour rejoindre, à Rochefort, la jeune femme qui lui avait inspiré un rêve d'adolescence. Cette perspective ne plaisait guère à Isabelle Fournier, épouse Rivière, soucieuse d'entretenir le meilleur souvenir possible de son frère trop tôt disparu. Aussi, cette dernière a-t-elle répliqué en proposant une rencontre du vendredi 16 mai au lundi 19 mai. Ainsi, la désillusion des retrouvailles à Rochefort aurait justifié la liaison de juin.

Des biographes ont alors pris le parti d'Isabelle Rivière, qui leur paraissait le plus plausible. C'est ce qu'a fait Jean-Pierre Galtier dans un article publié dans *Roccafertis*, en 1995¹⁰⁴. Cependant, en 2000, dans une thèse, Michèle Jodogne a détruit l'argumentation d'Isabelle en recourant au journal de Pierre Loti. On savait que la rencontre avait eu lieu par un beau soleil. Or Loti a signalé un temps exécrationnel vers le 16 mai. M. Jodogne a alors proposé la période vendredi 25 juillet – lundi 28 juillet, parce que Charles Péguy a fait seul, dans le même temps, un pèlerinage à Chartres qu'il devait faire avec Fournier et le couple Claude Casimir Perrier - Simone. En 2001, Alain Quella-Villéger a fait connaître les conclusions de Michèle Jodogne aux lecteurs de notre bulletin¹⁰⁵. Plus tard, en 2004, Jean-Pierre Galtier adhérait à la thèse de Michèle Jodogne, dans un article rectifiant celui de 1995¹⁰⁶.

Or Michèle Jodogne a récemment fait connaître qu'elle s'était trompée en interprétant l'absence de Fournier au pèlerinage de Chartres. Elle avait oublié de tenir compte d'un télégramme connu, envoyé à Péguy, signé « Simone, Claude et Fournier », daté du 27 juillet, dans lequel ces trois personnes expliquaient leur absence par d'autres raisons : « Cher ami, le désastre de la convention postale et un travail urgent pour le Sénat nous ont retenus ici tous trois désespérés de manquer à notre promesse sans pouvoir vous prévenir ». Michèle Jodogne a ainsi repoussé le séjour à Rochefort à la période vendredi 1^{er} août – lundi 4 août¹⁰⁷, donnant ainsi implicitement raison à madame Simone.

¹⁰⁴ *Roccafertis*, n° 16, p. 358-361.

¹⁰⁵ *Ibid.*, n° 28, p. 365.

¹⁰⁶ *Ibid.*, n° 34, p. p. 376-378.

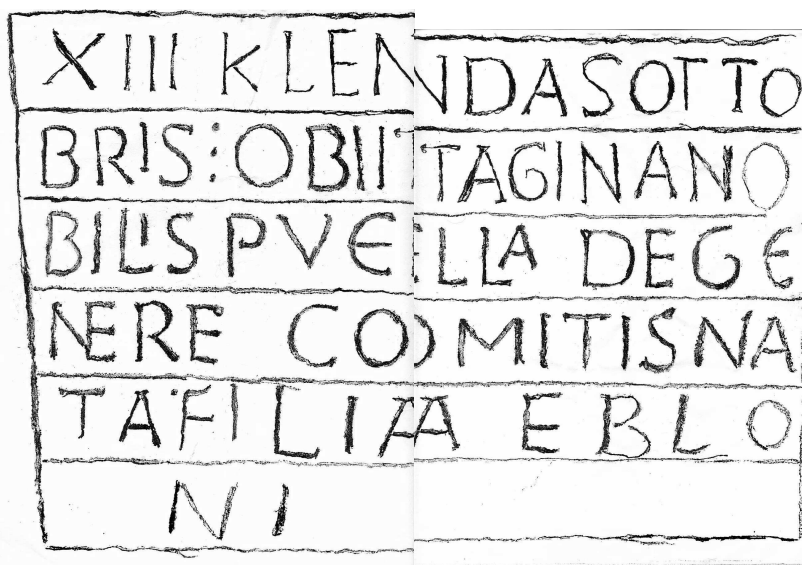
¹⁰⁷ Bulletin n° 113 de l'Association des amis de Jacques Rivière et d'Alain-Fournier.

En juin 2005, Michel Baranger, secrétaire de l'Association des amis de Jacques Rivière et d'Alain-Fournier, nous a demandé par courrier électronique : « Pourrions-nous trouver à Rochefort une preuve irréfutable de cette hypothèse, qui confirmerait alors les souvenirs de Simone réfutés par Isabelle Rivière ? ». Nous transmettons la demande à nos lecteurs.

La question de l'origine des seigneurs de Châtelailon

A plusieurs reprises, nous avons formulé l'hypothèse que les Châtelailon sont issus de la famille des comtes de Poitiers¹⁰⁸. En effet, la comtesse Emma, veuve du comte Guillaume Fièrbrasse (963-993), a désigné dans son testament, dans les premières années du XI^e siècle, Eble de Châtelailon comme un « proche »¹⁰⁹ et le nom Eble était traditionnel dans la maison de Poitiers depuis Eble Manzer (903-935).

Une inscription lapidaire, découverte il y a quelque années à l'emplacement de l'ancien prieuré de Saint-Romard, vient à l'appui de cette hypothèse. Elle mesure environ 40 cm de long sur 27 de large. Nous avons scanné un relevé, en deux parties que nous avons réunies ci-dessous.



XIII KLENDAS OTTO
BRIS OBIIT AGINA NO
BILIS PVELLA DE GE
NERE COMITIS NA
TA · FILIA EBLO
NI

¹⁰⁸ Notamment dans notre brochure intitulée *Les seigneurs de Châtelailon et de l'île de Ré - X^e siècle - XIII^e siècle*.

¹⁰⁹ *Propinquus* en latin.

Le graveur a segmenté tous les mots de fin de ligne : *ottobris* (pour *octobris*), *nobilis*, *genere*, *nata*, *Ebloni*. On peut traduire : Le 13 des calendes d'octobre mourut *Agina*, noble jeune fille d'origine comtale, fille d'Eble. Le concepteur de l'inscription n'a pas jugé bon de mentionner l'année. Cependant l'usage du nom *Agina* permet de situer approximativement le décès.

En effet, ce nom n'est pas fréquent. Marie-Thérèse Morlet l'a relevé en l'année 940, dans le cartulaire de Brioude, et entre 998 et 1031, dans celui de Saint-Chaffre du Monastier¹¹⁰. La variante *Agena* figure dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, vers 970¹¹¹. Une autre variante, *Aina*, est attestée dans une notice du même cartulaire datable « vers 1080 »¹¹². Ce dernier nom est celui d'une femme âgée, née dans la première moitié du XI^e siècle. Le nom d'homme correspondant, *Ageno-onis*, se trouve dans des pièces du cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers datées 928 ou 929, entre 923 et 936, 936 ou 937, entre 954 et 986, 973 ou 974¹¹³. Ces noms apparaissent donc en usage au X^e siècle et dans la première moitié du XI^e.

Notre inscription peut ainsi être datée de cette première moitié du XI^e siècle. Eble, le père d'*Agina*, doit être Eble I de notre généalogie, qui est décédé peu après 1047. Dans cette perspective, Saint-Romard apparaît comme l'église sépulcrale de la famille à cette époque. .

On sait par ailleurs que les Châtelailon ont été plus tard ensevelis en l'église Saint-Martin de l'île d'Aix. La chronique de Richard le Poitevin signale en effet que le dernier des Isembert, décédé dans l'île de Ré, a été transporté dans l'île d'Aix, pour y être enseveli, dans le « vestibule » de l'église Saint-Martin, auprès de ses ancêtres.

Le presbytère de Beaugeay et ses annexes en 1796

Le 29 thermidor an 4 (16 août 1796), les « administrateurs du département de la Charente Inférieure » vendent, comme « biens nationaux », le presbytère de Beaugeay et ses annexes, à un nommé René Bonnaud, sous-commissaire de la Marine demeurant à Rochefort. L'acte¹¹⁴ comporte la description suivante :

« 1^o La maison ci-devant curiale dudit lieu de Beaugeay, consistant en maison de maître avec toutes ses servitudes, cour, petit parterre, formant en tout cinq quarts de journal environ¹¹⁵ et confrontant du nord au cimetière et au chemin qui va au temple, du levant et midi au chemin qui conduit à Beaujeay, du couchant au jardin du citoyen Gaillard, laquelle dite maison consiste dans une cuisine, cave au-dessous, sallon, salle, quatre petites chambres séparées par des cloisons en bois, grenier au-

¹¹⁰ Marie-Thérèse Morlet, *Les noms de personnes sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle*, tome I, p. 25

¹¹¹ *S. Mainardi et uxoris ejus Agenae, qui hanc cartam fieri rogaverunt* (AHSA XXX, p. 199-200 ; cartulaire de Saint-Jean-d'Angély n° 168).

¹¹² AHSA XXX, p. 275, n° 219.

¹¹³ *S. Agenonis*, 928 ou 929 (AHP III, p. 317, n° 524) ; *S. Agenoni*, 923-936 (*ibid.*, p. 314, n° 520) ; *S. Agenoni*, 936 ou 937 (*ibid.*, p. 76, n° 91) ; *S. Agenoni*, 954-986 (*ibid.*, p. 170, n° 262) ; *S. Agenonis*, 973 ou 974 (*ibid.*, p. 323, n° 544).

¹¹⁴ D'après une photocopie d'une expédition communiquée par A. Bainsou, que nous remercions vivement.

¹¹⁵ Soit un peu plus de 40 ares.

dessus, ladite maison faisant face dans la partie du midi à un corps d'autres bâtiments composés d'une chambre basse, avec une entrée de cave, un grenier au-dessus, un fourniou¹¹⁶ où sont deux pannes¹¹⁷ maçonnées, une écurie, un parc à vaches¹¹⁸, un petit toit à cochons, deux petits parcs à volaille, une grange, un chay à treuil¹¹⁹, grenier au-dessus, des latrines, une petite maison ayant servi autres fois à loger le sacristain, de la contenance d'un demi journal environ¹²⁰, y compris un querreux et un petit jardin dans lequel il y a un puits, ledit jardin entouré de murs et confrontant le tout, du midi à la métairie appartenante au citoyen Templier, de Saintes, chemin entre deux, du couchant au jardin dont sera parlé, mur entre deux, du nord au pré appartenant au citoyen Bineau, du levant au pré et à la métairie susdite, laquelle dite maison consiste dans une chambre, un petit chai à côté, un appent propre à contenir six têtes de bétail

2° Un emplacement contenant environ un journal et demi¹²¹ dans lequel est un jardin renfermé de murs, une haye et un querreux, confrontant le tout, du levant à la maison où logeait le ci-devant sacristain, du couchant à la terre du citoyen Gaillard, fossé mitoyen, du nord au pré du citoyen Bineau, fossé mitoyen, et du midi au cimetière et chemin qui conduit au temple ».

Ces descriptions et confrontations ne sont pas claires. On se demande notamment où le rédacteur situe Beaugeay. On entrevoit cependant un ensemble d'une superficie importante, dont les éléments sont contigus, en contact avec le cimetière. Le presbytère proprement dit est qualifié « maison de maître », ce qui est justifié par la présence de bâtiments annexes comprenant logement pour un domestique, écurie, étable, porcherie, basse-cour, grange et même pressoir. On a remarqué que le fourniou, destiné à l'origine à contenir un four domestique, sert de buanderie avec deux cuiviers. À part est la maison du sacristain, avec jardin, puits, chai et appentis pouvant recevoir six animaux. L'« emplacement », qualifié jardin, est un grand clos pouvant contenir arbres fruitiers et petit pré, qu'on aurait nommé ouche au XVII^e siècle.

L'évaluation a été faite par deux experts : Henry Latour, désigné par l'acquéreur, et Pierre Mesnard, nommé par délibération du « Département ». Le premier article a été évalué à 212 francs de revenu annuel net et le second à 24 francs, soit en tout 236 francs. Cette somme a été considérée comme correspondant à un capital de 4 344 francs, qui a été retenu pour la vente¹²². Le commissaire priseur choisi par l'acquéreur est probablement Henry de Latour, un puîné de la famille de Latour de Geay, qui a reçu en héritage la propriété du Pinier, à la Vallée, où il réside, et se fait appeler « Henry Latour, propriétaire », en 1791¹²³.

¹¹⁶ Fourniou : forme locale du mot fournil.

¹¹⁷ Cuiviers.

¹¹⁸ Étable.

¹¹⁹ Treuil : pressoir.

¹²⁰ Environ 17 ares.

¹²¹ Environ 50 ares.

¹²² Taux d'environ 5,43 %.

¹²³ Voir « Le domaine du Pinier à la Vallée du XV^e au XIX^e siècle », dans *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XIX, 1993, p. 25.

Jacques Duguet